

CIRCULAIRE DU CHEF DU GOUVERNEMENT
sur les entreprises publiques *
(15 avril 1968)

OBJET : Directives à communiquer aux responsables des entreprises publiques en ce qui concerne les bénéfices qu'ils doivent dégager et verser au Trésor.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler à messieurs les ministres, notamment lors des discussions budgétaires, que je considère comme insuffisant le niveau actuel de la participation des entreprises publiques au financement des dépenses budgétaires.

Jusqu'à présent, seuls quelques établissements publics, tels que l'ONACO et la BCA, concourent aux recettes publiques pour un montant ne dépassant pas au total 200 millions de dinars.

Vous savez, cependant, que les dépenses budgétaires iront chaque année en augmentant, avec les progrès de la scolarisation et la croissance des investissements publics, tandis que le poids de la fiscalité a déjà atteint un plafond qui ne saurait être dépassé sans risquer de paralyser l'activité économique.

Dès lors, seuls les revenus tirés de l'exploitation du patrimoine national sont à même de prendre le relais de la fiscalité, pour procurer à l'Etat les moyens financiers nécessaires au développement économique.

La gestion de ce patrimoine national a été confiée, par l'Etat, à des entreprises publiques dont beaucoup ont perdu de vue la mission qui leur a été confiée : celle de dégager des surplus appréciables pour financer leur propre développement et celui de l'économie nationale toute entière.

Il est temps que les responsables de ces entreprises rompent avec l'habitude des gestions déficitaires et administrent la preuve de leur capacité à assumer leur responsabilité, par des résultats financiers proportionnels au niveau de rentabilité de leurs branches.

Pour ce faire, il convient que chaque entreprise adopte, au plus vite des normes de gestion qui compriment au maximum les éléments de leur prix de revient et les investissements qui ne sont pas indispensables.

(*) La majeure partie du texte de cette circulaire a été publiée dans le quotidien national *El Moudjahid* du 18 avril 1968 (pages 1 et 3)

Une chasse impitoyable doit être faite aux gaspillages sous toutes leurs formes et aux investissements de prestige qui ne sont pas liés directement à la productivité.

L'Etat ne saurait tolérer des coûts de production exorbitants ni des effectifs de personnel et des taux de salaires hors de proportion avec les besoins et les capacités de l'économie.

Aussi, je demande à chaque responsable de veiller au contrôle de leur prix de revient et de rechercher, chaque fois que cela est possible, les économies qu'il convient d'obtenir pour diminuer leurs charges d'exploitation.

Par ailleurs, les statuts du personnel et les taux des salaires ne doivent pas s'écarter trop sensiblement des règles en vigueur dans la fonction publique. Au demeurant, ces statuts et ces rémunérations doivent recevoir l'approbation des autorités de tutelle.

J'invite messieurs les responsables des entreprises publiques à se préparer à une réunion des cadres qui se tiendra en juin prochain, réunion au cours de laquelle chaque entreprise présentera ses résultats financiers et s'engagera à concourir, pour une somme déterminée, aux ressources du Trésor.

Il faut que, dès cette année, le bilan financier du secteur public et économique devienne nettement favorable pour le Trésor qui devra compter sur une participation appréciable dans les bénéfices des entreprises.

*Le Président du Conseil de la Révolution,
Président du Conseil des Ministres.*